



# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: 2240

Date d'émission: 24-12-19 Date de révision: 24-01-20 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL  
Code du produit : 2240 # 732240R0  
Type de produit : Lubrifiants et additifs

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants  
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3  
7522 TOURNAI - BELGIQUE  
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61  
[msds@bardahlfrance.com](mailto:msds@bardahlfrance.com) - [www.bardahl.fr](http://www.bardahl.fr)

##### Fournisseur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants  
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3  
7522 TOURNAI - BELGIQUE  
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61  
[msds@bardahlfrance.com](mailto:msds@bardahlfrance.com) - [www.bardahl.fr](http://www.bardahl.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 (0)70.245.245 / +33 (0)1.45.42.59.59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	CENTRE ANTI-POISON DE TUNISIE	Rue Abou Kacem Chebbi MONTFLEURY 1089 TUNIS CHEBBI TUNIS	+71335500 +71335190	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Fermeture de sécurité pour enfants	: Non applicable
Avertissement tactile	: Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
huiles lubrifiantes supérieures à C25 (pétrole), extraction au solvant, désasphaltage, déparaffinage, hydrogénation substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE) (Note L)	(N° CAS) 101316-69-2 (N° CE) 309-874-0 (N° Index) 649-527-00-3 (N° REACH) 01-2119486948-13	30 - 50	Non classé

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	(N° CAS) 64742-55-8 (N° CE) 265-158-7 (N° REACH) 01-2119487077-29	15 - 25	Asp. Tox. 1, H304
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, CH, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IS, LT, LV, NL, NO, PL, RO, SE, SK)	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° REACH) 01-2119484627-25	15 - 25	Non classé
(2-methoxymethylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, ES, FR, GB, GR, NL)	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	1 - 5	Non classé
Methacrylate copolymer		< 3	Eye Irrit. 2, H319

Note L : La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie. Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.
---	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
---	--

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
-------------------	---

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.
Procédés de nettoyage	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage	: Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du gel.
Chaleur et sources d'ignition	: Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.
Lieu de stockage	: Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver dans l'emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### (2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)

##### UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	308 mg/m <sup>3</sup>
--------------------------------	-----------------------

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

IOELV TWA (ppm)	50 ppm
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	308 mg/m <sup>3</sup>
Valeur seuil (ppm)	50 ppm
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (mg/m <sup>3</sup> )	308 mg/m <sup>3</sup>
VME (ppm)	50 ppm
<b>Grèce - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	600 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA (ppm)	100 ppm
OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	900 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL (ppm)	150 ppm
<b>Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	300 mg/m <sup>3</sup>
Grenswaarde TGG 8H (ppm)	49 ppm
<b>Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	308 mg/m <sup>3</sup>
VLA-ED (ppm)	50 ppm
<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	308 mg/m <sup>3</sup>
WEL TWA (ppm)	50 ppm

### huiles lubrifiantes supérieures à C25 (pétrole), extraction au solvant, désasphaltage, déparaffinage, hydrogénation (101316-69-2)

<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

### Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)

<b>UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
MAK (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Bulgarie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Croatie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>République Tchèque - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Expoziční limity (PEL) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Expoziční limity (NPK-P) (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Grænseværdie (langvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Estonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
HTP-arvo (8h) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 552)</b>	
TRGS 552	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Grèce - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
AK-érték	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Lituanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
IPRV (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
TPRV (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NDS (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Slovaquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NPHV (priemerná) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
NPHV (priemerná) (ppm)	5 ppm
OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL (ppm)	15 ppm
<b>Slovénie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
kortidsvärde (KTV) (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Islande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Norvège - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Grønseverdier (AN) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Turquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

<b>Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (64742-54-7)</b>	
<b>UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
MAK (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Bulgarie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Croatie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>République Tchèque - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Expoziční limity (PEL) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Expoziční limity (NPK-P) (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Grænseværdie (langvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Estonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
HTP-arvo (8h) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 552)</b>	
TRGS 552	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Grèce - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
AK-érték	5 mg/m <sup>3</sup>

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Lituanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
IPRV (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
TPRV (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NDS (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Slovaquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NPHV (priemerná) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
NPHV (priemerná) (ppm)	5 ppm
OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL (ppm)	15 ppm
<b>Slovénie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
kortidsvärde (KTV) (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Islande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Norvège - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Grenseverdier (AN) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Turquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des mains:

Gants. EN 374

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide.
Couleur	: rouge.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: > 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles. Eau, humidité. Gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

<b>(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)</b>	
DL50 orale rat	5135 mg/kg
DL50 cutanée rat	9500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	0 mg/l/4h

<b>Distillates (pétroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 5,53 mg/l/4h

<b>Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic (64742-54-7)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 5,53 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL	
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40°C)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)	
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l
EC50 72h algae 1	969 mg/l selenastrum capricornutum
EC50 72h algae (2)	> 969 mg/l selenastrum capricornutum

Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)	
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (64742-54-7)	
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)	
DThO	2,06 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0 % DTO

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,0043
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	< 4

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ecologie - déchets	: Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

##### Transport maritime

Non applicable

##### Transport aérien

Non applicable

##### Transport ferroviaire

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

# B2 COMPRESSION CLASSIC BARDAHL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles : RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse  
RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)  
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

#### Pays-Bas

SZW- liste des substances cancérigènes : huiles lubrifiantes supérieures à C25 (pétrole), extraction au solvant, désasphaltage, déparaffinage, hydrogénation, Distillates (pétroleum), hydrotreated light paraffinic, Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen : huiles lubrifiantes supérieures à C25 (pétrole), extraction au solvant, désasphaltage, déparaffinage, hydrogénation, Distillates (pétroleum), hydrotreated light paraffinic, Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic sont listés

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark  
Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Non classé

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.